



A0400-Direction de la communication-

DECISION DU MAIRE N° d.2024.154

**Exposition "Versailles vu du ciel" du 26 juillet au 6 octobre 2024 à l'Ancienne Poste, sise 3 avenue de Paris à Versailles.
Convention de prêt d'œuvre entre la ville de Versailles et l'association Eventimento.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-5° ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » article fonctionnel 93311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles », nature comptable 6233 « Foires et expositions », service A0400 « Direction de la Communication ».

Dans le cadre de l'exposition « Versailles vu du ciel », qui s'est tenue à l'Ancienne Poste, sise 3 avenue de Versailles, du 26 juillet au 6 octobre 2024, l'association Eventimento a consenti au prêt d'un plan relief de la Ville, du Château et du Parc de Versailles en 1704, pour un montant total s'élevant pour la Ville à 4 000 € TTC incluant le transport.

Depuis le démontage de l'exposition, l'œuvre est entreposée dans un local adapté de l'Ancienne Poste, du 8 octobre 2024 au 8 octobre 2026.

La présente décision porte sur la convention ayant pour objet de préciser les conditions du prêt d'œuvre entre la Ville et l'Association.

DECIDE :

De signer la convention relative au prêt d'une œuvre par l'association Eventimento au profit de la ville de Versailles dans le cadre de l'exposition « Versailles vu du ciel », qui s'est tenue du 26 juillet au 6 octobre 2024 à l'Ancienne Poste, sise 3 avenue de Paris à Versailles, pour un montant total de 4 000 € TTC incluant le transport, ainsi que tout document s'y rapportant.

A l'issue du démontage de l'exposition, l'œuvre est entreposée dans un local adapté de l'Ancienne Poste, du 8 octobre 2024 au 8 octobre 2026.